



Garde des enfants a mon avantage suite au jugement de mars 2007

Par **marianedu34**, le **31/08/2010** à **10:22**

Bonjour,suite aux mensonges de ma fille son pere me les a reprises sans jugement .Aujourd'hui il veut les changer d ecole et j aimerai savoir si il peut le faire sans mon accord.Nous sommes convoques devant le JAF le 17 septembre merci de votre reponse.A t il aussi le droit de les garder avec lui alors que le premier jugement m en donne la garde ,il les garde depuis le 23 juillet 2010 et je n ai pas de nouvelles d elles directement depuis le 15 aout 2010 elles ont 8 ans et 5 ans et demi .Merci de votre reponse.

Par **mimi493**, le **31/08/2010** à **10:38**

S'il n'a pas ramené les enfants suite à son droit d'hébergement, il faut porter plainte à la police.